Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE

FIA de droit français

Code ISIN : FR0013399383 Part B (C)

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCP a pour objectif un investissement durable. Le FCP est un fonds ISR et Solidaire, éligible au PEA, qui a pour objectif de générer, sur sa durée minimale de placement recommandée de cinq ans, une performance en ligne avec celle des marchés d'actions européens en investissant dans des sociétés dont les activités sont liées à des thèmes d'investissement durable et dans des entreprises européennes et internationales qui vont, selon l'analyse de Mirova, créer de l'emploi en France en intégrant de manière systématique des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent des pratiques de bonne gouvernance.
  La performance du fonds peut être comparée a posteriori à l'indice composite suivant : 45% du MSCI Europe ex-France +45% du SBF120 + 10% de l'ESTR.
- Le fonds est géré selon une combinaison d'approches ISR (Investissement Socialement Responsable) : thématique ESG, '' Best-In-Universe '', approches d'exclusions sectorielles et d'engagement.
  A titre d'exemples, le Délégataire de la Gestion Financière analysera les impacts environnementaux résultant de la production d'énergie, l'éco-design et le recyclage, les pratiques en matière de santé et sécurité des employés et autres critères comme l'éthique des affaires.
  La politique d'investissement du Fonds est définie en quatre étapes : définition de l'univers thématique d'investissement '' Création d'emplois en France '' basé sur des critères ESG, analyse des risques, constitution d'un portefeuille de sociétés dans lesquelles investir, puis, couverture du risque de change pour les titres émis dans une devise autre que l'euro.
  L'analyse ESG est intégrée à toutes ces étapes et s'appuie sur une analyse thématique afin d'identifier les entreprises qui proposent des solutions aux grandes transitions émergentes dans l'économie mondiale en s'appuyant sur les Objectifs de Développement Durable de l'ONU.
  Plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. L'analyse est dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. Elle se concentre sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les actifs étudiés et sur la société dans son ensemble mais ces enjeux clés ne sont pas exhaustifs . Enfin, la méthodologie a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs pour s'assurer de la qualité des entreprises , mais l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile. Il est par ailleurs précisé que les sociétés exerçant des activités liées au charbon au sens du label Relance sont formellement exclues de l'univers d'investissement du fonds.

  Ce FIA a pour classification AMF : Actions internationales.
- Le portefeuille du Fonds est investi à hauteur de 75% au minimum en actions émises par des émetteurs de l'Union Européenne. Le gérant peut également, dans le strict cadre des critères d'éligibilité du PEA, investir jusqu'à 15% de l'actif, en actions de sociétés cotées domiciliées dans des pays hors de l'Union européenne. Enfin, entre 5 et 10 % de l'actif sont investis en titres non cotés d'entreprises solidaires qui agissent en faveur de la création ou de la consolidation d'emplois en France.
- Le FCP effectue des opérations sur les instruments dérivés en vue de couvrir le risque de change pour les titres non libellés en euros.
- Le FIA capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

L'indicateur de risque reflète l'exposition du FIA aux marchés des actions internationales.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce FIA.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FIA devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FIA a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FIA.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	6,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FIA sur le dernier exercice	
Frais courants	1,00%
Frais prélevés par le FIA sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

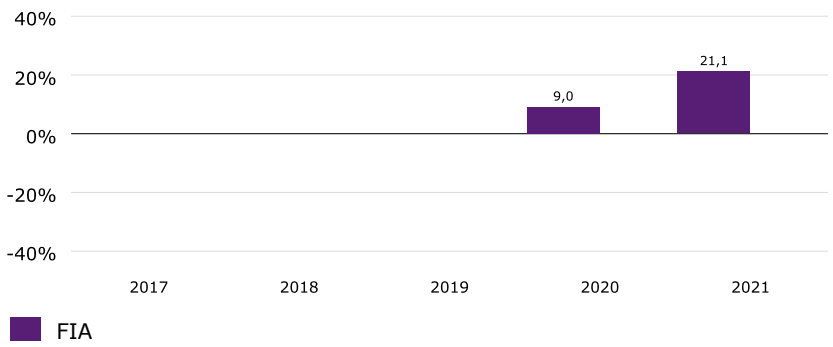
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSEES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le FIA.
- **Année de création du FIA :** 1994.
- **Année de création de la part B (C) :** 2019.
- **Devise :** Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du FIA sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
  Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Fiscalité: Le Fonds est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FIA.